





BILAN DE CONCERTATION//

SCoT du Piémont du Pays des Nestes



Sommaire

1 Définition des objectifs et des modalités de concertation	3
2 Mise en œuvre des modalités de la concertation	5
Mise à disposition d'un registre de concertation	6
Les réunions publiques	7
Création d'un site internet dédié	11
Communication dans la presse	17
3 La concertation dans le cadre de l'élaboration du SCOT	18







1 // Définition des objectifs et des modalités de concertation

Définition des objectifs et des modalités de concertation //



Les articles L103-1 à L103-6 du Code de l'Urbanisme précisent les dispositions relatives à la concertation, et notamment qu'à l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L. 103-3 en arrête le bilan.

Conformément au Code de l'Urbanisme, les élus ont souhaité mettre en œuvre des actions de concertation variées.

Les modalités de la concertation définies dans la délibération de prescription :

- L'information du public par voie de presse et radio,
- L'ouverture de registres de concertation aux sièges du syndicat mixte et des communautés de communes,
- Les mises en place de panneaux informatifs aux sièges,
- L'organisation de réunions publiques avec les habitants et la société civile,
- La création d'un site internet informatif et communicatif sur le SCOT,
- La mise à disposition des documents produits sur le site internet et aux sièges du syndicat mixte et des deux communautés de communes.







2 // Mise en œuvre des modalités de la concertation

Mise à disposition d'un registre de concertation //



Des registres de concertation ont été mis en place sur plusieurs sites du territoire : au siège du syndicat mixte, aux sièges de la CC du Plateau de Lannemezan, au siège de la CC Neste Barousse. Une présentation du SCOT était jointe au registre. Ces registres étaient disponibles tout au long de la procédure.

Il n'est ressorti aucune remarque dans les registres de concertation.

Ces registres étaient destinés à permettre au public d'exprimer ses opinions et éventuellement d'apporter sa contribution. Une adresse mail a également été mise en place pour s'exprimer sur le projet (contact@scot-nestes.fr).

Des courriers ont aussi été reçus en mairie ou aux sièges du syndicat mixte et des communautés de communes. Les documents du diagnostic préalable, de l'EIE et du PADD étaient à disposition du public aux sièges des intercommunalités, au siège du syndicat mixte et sur le site internet.

Les réunions publiques //



Plusieurs réunions publiques ont été réalisées lors de l'élaboration du SCOT :

- Etape 1 : Deux réunions ont été organisées afin de présenter le diagnostic préalable, l'état initial de l'environnement et les premières données du PADD (réunions en date du 26 juin et 4 juillet 2018).
- Etape 2 : Des réunions publiques ont aussi permis de présenter l'ensemble des documents du SCOT. Deux réunions se sont déroulées à Saint-Laurent-de-Neste et à La-Barthe-de-Neste, respectivement le 7 et 9 janvier 2020. Plusieurs moyens de communication ont permis d'informer les habitants de ces réunions : le site internet du SCOT, des affiches aux sièges, lettre du SCOT diffusée en mairie et lors des réunions publiques ... Un compte-rendu des échanges de chaque réunion a ensuite été publié sur le site internet.



Réunion publique du 7 janvier 2020 à Saint Laurent de Neste



Affiche annonçant les réunions publiques du 7 et 9 janvier 2020, présente aux sièges des intercommunalités et du syndicat mixte

Les réunions publiques //



Les principaux thèmes abordés par les habitants

Etape 1 > réunions publiques sur le diagnostic, l'EIE et le PADD :

- consultation des documents présentés,
- incidences du SCOT sur la délivrance des permis de construire,
- information sur la possible inconstructibilité de terrains aujourd'hui constructibles,
- information sur la révision possible du SCOT,

Etape 2 > réunions publiques sur l'ensemble des documents du SCOT :

- l'objectif de production de logements à Lannemezan semble ambitieux.
- surface ouverte à l'urbanisation semble ambitieuse et doit être mise en relation avec les déplacements,
- questionnement sur la répartition des terrains constructibles jugée injuste,
- échanges sur la consultation des collectivités,
- questionnement sur l'attractivité du territoire au regard de la faiblesse du service public, de la desserte numérique, les services aux entreprises...,
- questionnements sur la délimitation des secteurs de production de logements,
- l'attractivité des commerces par rapport au projet du SCOT ainsi que les outils du document pour gérer l'aménagement commercial,
- définition d'un corridor écologique,
- échanges sur l'agriculture,
- informations sur l'application du SCOT pour les communes au RNU,
- gestion des projets en conflit entre deux thématiques,
- · coût de l'étude,
- · gestion des déchets,
- suivi du SCOT lors de son application,
- compatibilité entre le SCOT et le SRADDET.



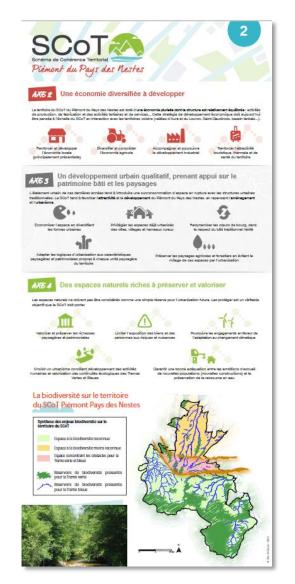


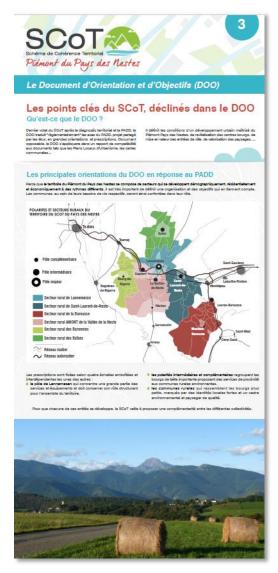
Panneaux de concertation présentés lors des réunions publiques du 7 et 9 janvier 2020 et exposés aux sièges du Syndicat Mixte et des communautés de communes

Panneaux // SCOT



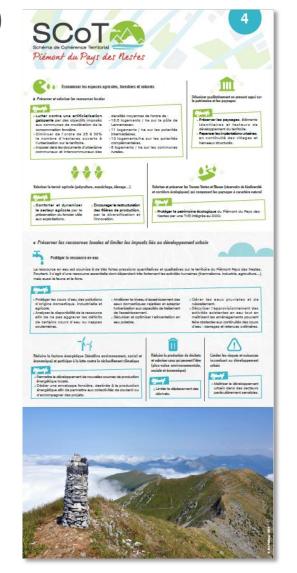


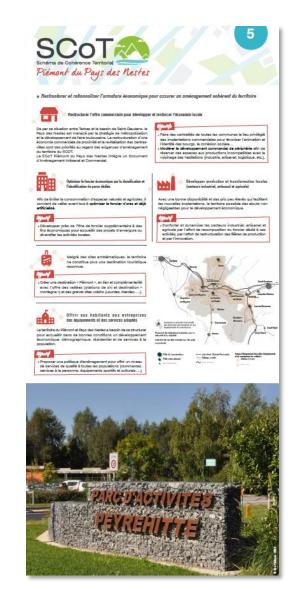


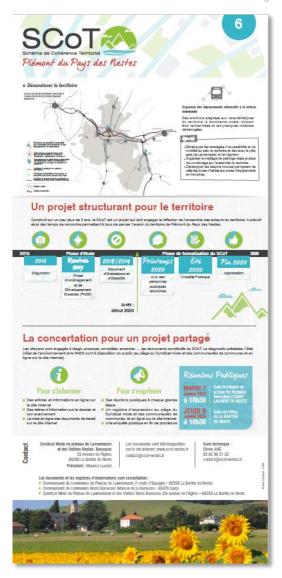


Zooms sur les panneaux de concertation présentés lors des réunions publiques du 7 et 9 janvier 2020 et exposés aux sièges du Syndicat Mixte et des communautés de communes

Panneaux // SCOT







Zooms sur les panneaux de concertation présentés lors des réunions publiques du 7 et 9 janvier 2020 et exposés aux sièges du Syndicat Mixte et des communautés de communes

Création d'un site internet dédié //

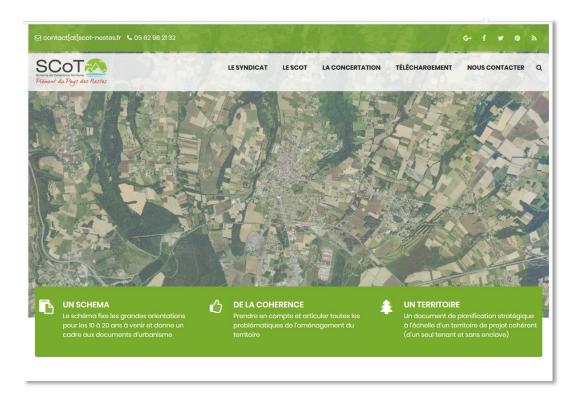


Un site internet dédié à la réalisation du SCOT du Piémont du Pays des Nestes a été créé (https://scot-nestes.fr/). Ce site a permis de communiquer tout au long de la procédure sur l'état d'avancement du SCOT. Le projet de SCOT a été détaillé : la démarche, l'intérêt du document, les phases d'élaboration...

Les documents de travail, tels que le PADD ou le diagnostic, ont été publiés sur ce site internet afin d'informer les habitants de l'avancement du dossier.

En parallèle, le site a communiqué sur les réunions publiques programmées afin de tenir informés les habitants. Suite aux réunions publiques, des comptes-rendus ont été publiés sur le site internet.

Le plan de la concertation était aussi présenté sur le site, afin que les habitants puissent se tenir informés plus facilement.



Extrait du site internet

Un journal papier et numérique nommé « La Lettre du SCOT » était téléchargeable et présentait l'avancement du document à chaque étape notable (diagnostic / EIE, PADD / DOO...). Les moyens de communication disponibles entre les habitants et le syndicat mixte étaient aussi rappelés dans ces lettres.

Deux versions du journal ont été produites ; une en décembre 2017 pour la phase diagnostic et EIE et une en décembre 2019 pour la phase PADD et DOO du SCoT. Au total et en supplément du site internet, 4000 exemplaires ont été diffusés, mis à disposition et distribués auprès des habitants dans les mairies et lors des réunions publiques organisées.

Création d'un site internet dédié // SC



PRÉSENTATION DU SCOT

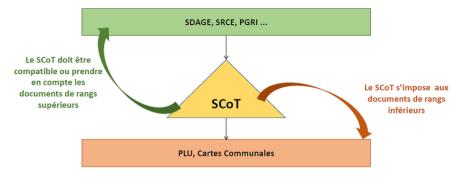
Qu'est-ce qu'un SCoT?

Un schéma... = un document prospectif qui fixe les grandes orientations pour les 10 à 20 ans à venir et donne un cadre aux documents d'urbanisme

- ...de cohérence... = qui prend en compte et articule toutes les problématiques de l'aménagement du territoire (environnement, paysage, habitat, économie, déplacements, équipements...)
- ... territoriale = à l'échelle d'un territoire de projet cohérent ("d'un seul tenant et sans enclave")

Le SCoT est un document de planification stratégique à l'échelle de plusieurs communautés de communes. Il doit permettre d'assurer une cohérence d'aménagement et des politiques territoriales, à l'échelle d'un bassin de vie. Il doit veiller à l'équilibre entre les zones urbaines, les zones à vocation économique, les zones agricoles et les zones naturelles. Le SCOT sera la traduction des choix des élus en matière d'aménagement du territoire pour les années à venir et permettra d'apporter des éléments de réponse à la question : « Quel avenir voulons-nous pour notre territoire ? »

Le SCoT, un document pivot, c'est-à-dire qu'il devra être conforme ou compatible avec des documents de rangs régionaux ou nationaux et qu'il s'imposera aux documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux.



Extrait du site internet présentant la démarche de SCOT

LE PLAN DE CONCERTATION

Les élus du SCoT, conformément au Code de l'Urbanisme, souhaitent que des actions de concertation aient lieu tout au long de la procédure d'élaboration et ce jusqu'à l'arrêt du projet. En effet, il est indispensable que les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées s'expriment et participent au projet. Le Comité syndical vérifie, grâce à la concertation, l'applicabilité de sa politique avant de la mettre en place. Il peut ainsi prendre en compte les remarques des citoyens et institutionnels.

La concertation sur le SCoT Piémont du Pays des Nestes sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- > Information du public par voie de presse et radio locales,
- > Ouverture de registres pour consigner l'ensemble des observations du public :
 - > au siège du Syndicat Mixte
 - aux sièges de la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan (place de la république à Lannemezan et 1 route d'Espagne à la Barthe de Neste)
 - > au siège de la Communauté de communes Neste Barousse (maison de la Barousse à Sarp)
- > Mise en place aux sièges du Syndicat Mixte et des communautés de communes de panneaux explicatifs lors des grandes étapes de l'élaboration du SCoT,
- > Organisation de réunions publiques avec les habitants et la société civile,
- Organisation d'ateliers de travail ouverts aux élus locaux,
- > Mise à disposition des documents produits sur le site internet

Extrait du site internet présentant l'ensemble du plan de concertation

Journal du SCoT //





Lettre du SCoT

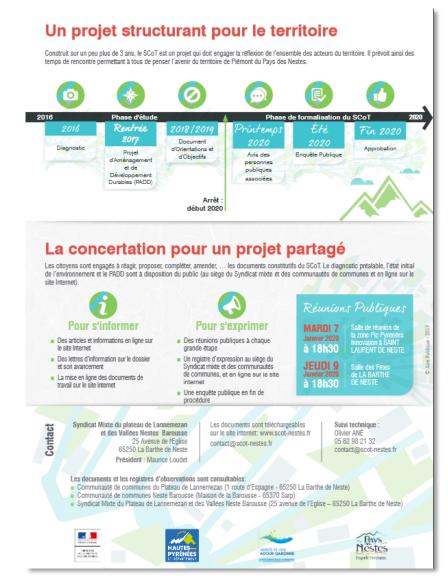
Q 0 Comments & Laurent

Voici la nouvelle édition du journal du SCoT Piémont du Pays des Nestes pour suivre l'avancement du projet et les actualités.

Pour la télécharger, cliquez sur le lien : Lettre_scot_dec2019

Bonne lecture.

Extrait du site internet



Extrait de la « lettre du SCOT » de décembre 2017



Les 100 communes du SCoT Piémont du Pays des Nestes ont décidé de s'unir et d'élaborer un projet commun. Le territoire a pour ambition de gérer l'espace de facon équilibré et durable en conduisant un projet de développement reposant sur la solidarité intercommunale, le respect de l'identité des communes et leur intégrité territoriale.

Qu'est-ce que le SCoT?

Un Schéma

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme et d'aménagement issu de la loi Solidarité et au Renouvellement Urbains (2000) afin d'anticiper et de planifier le développement d'un territoire. Il s'agit donc d'un document prospectif, qui doit permettre d'accompagner les élus et professionnels dans leurs choix sur un horizon de 20 ans (2020/2040).

De Cohérence

Ce document vise à assurer une cohérence dans les nolitiques à mettre en œuvre sur le plan démographique, de la politique du logement, de l'emploi, de la stratégie économique, des déplacements

et transports, mais également en assurant la protection des paysages, de l'environnement et de l'agriculture. Le Grenelle de l'environnement renforce la prise en compte des enieux écologiques. énergétiques et de développement durable.

Pour parvenir à ces objectifs, l'échelle du SCoT doit être pertinente : ni trop grande. ni trop petite. C'est pourquoi le SCoT est réalisé par un ensemble de communes décidant de mettre en commun leurs efforts pour mener une politique d'aménagement du territoire partagée. Elle ne peut être menée sur une seule Communauté de





Les 100 communes du Piémont du Pays des Nestes ont décidé de s'unir au sein du Syndicat Mixte du Plateau de Lannemezan et d'élaborer un projet commun et ambitieux afin de gérer le territoire de façon équilibrée et durable. Le SCoT, outil d'aménagement et d'urbanisme, vise à organiser et planifier le développement sur un horizon de 15 à 20 ans.

démographiques, économiques, de déplacements, d'équipements, de valorisation des paysages, de préservation de l'environnement, à l'échelle du bassin de vie. Etabli et porté par les élus locaux, le SCoT est établi en trois grandes étapes :

 Un diagnostic et un état initial de l'environnement, pour comprendre les enjeux propres à chaque portion de territoire

- Son rôle est de définir une politique cohérente en croisant les enjeux 🥻 Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, pour définir une ligne directrice, la stratégie
 - Le Document d'Orientations et d'Obiectifs, pour décliner le projet en orientations et actions à mettre en œuvre

Cette lettre vise à présenter la stratégie et les principales orientations et actions envisagées sur le territoire du Piémont du Pays des

Le PADD, le cœur du SCoT

Qu'est-ce que le PADD ?

Pièce centrale du SCoT, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) exprime les intentions d'aménagement des collectivités et propose une stratégie de développement pour l'avenir du territoire.

Il fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, notamment en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements, de protection et de valorisation des atours patrimoniaux, naturels, agricoles, forestiers et paysagers.

Le PADD est garant de la « cohérence territoriale »

- Il met en cohérence les objectifs entre chacune des thématiques de l'aménagement du territoire
- Il cherche aussi la complémentarité entre le différentes parties du territoire



Extrait de la « lettre du SCOT » de décembre 2017

Extrait de la « lettre du SCOT » de décembre 2019



Réunions publiques

Q 0 Comments & Laurent

Réunions publiques du SCoT :

- mardi 07 janvier 2020 à 18h30 à la salle de réunion de la zone PIC Pyrénées Innovation à Saint Laurent de Neste.
- jeudi 09 janvier 2020 à 18h30 à la salle des fêtes de la Barthe de Neste

Cliquez sur le lien suivant pour télécharger l'affiche de présentation

Extrait du site internet annonçant les réunions publiques de janvier 2020



Réunion publique La Barthe de Neste

Q 0 Comments A Laurent

Veuillez trouver ci-dessous le compte rendu de la réunion publique du SCoT Piemont du Pays des Nestes du 9 janvier 2020 à La Barthe de Neste.

Télécharger le compte-rendu.

Extrait du site internet proposant un compte-rendu de la réunion publique du 9 janvier 2020, qui s'est déroulée à La Barthe de Neste



Cliquez sur chaque document pour le télécharger :



Lettre_scot_dec2019



économique





Diagnostic territorial Volet socio CR_paysage_SCOT_Nestes_190618



Diagnostic territorial Etat Initial de l'Environnement



Synthèse des enjeux





CR réunions publiques 2018

Extrait du site internet présentant l'ensemble des documents du SCOT téléchargeables (diagnostic territorial, EIE, PADD...) ainsi que les lettres informatives et les comptes rendus des réunions publiques

Communication dans la presse // SC



Plusieurs articles de presse concernant le SCOT ont été publiés lors de la procédure. Le média La Dépêche a notamment publié quatre articles qui présentent les ateliers réalisés par les élus, les futures réunions publiques, la procédures et quelques grandes lignes du PADD.

Lannemezan. Le territoire à l'horizon 2040



Recherche d'une victime



Publié le 18/11/2017 à 03:55, mis à jour à 07:12

Dans le cadre du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) piémont du pays des Nestes, les élus et partenaires ont participé à une soirée d'ateliers. Ce document d'urbanisme, élaboré sur les communautés de communes du plateau de Lannemezan et Neste-Barousse, doit permettre d'anticiper et d'organiser le développement du territoire à l'horizon 2040. C'est un document important car les communes devront mettre en compatibilité leur plan local d'urbanisme ou carte communale avec ce schéma, d'où l'implication grandissante des élus locaux.

À partir de cartes et schémas, les participants ont pu échanger et se projeter sur les besoins futurs du territoire en zones d'activités économiques, en équipements et Lannemezan. SCOT et encore... le territoire en réflexion

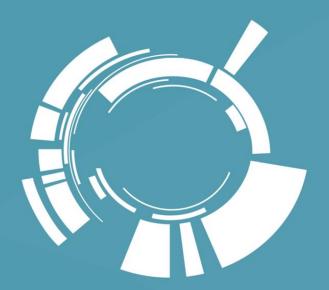


Extraits du site internet de la Dépêche, articles traitant du SCOT Pays des Nestes publiés le 18/11/2017 et le 21/06/2018

Au-delà des articles de journaux, plusieurs annonces informant les auditeurs sur la procédure du SCoT ont été faites sur les radios locales (Radio Vallée Aure, Piréneus).







3 // La concertation dans le cadre de l'élaboration du SCOT

Concertation dans le cadre de l'élaboration du SCOT // SC



La procédure d'élaboration du SCoT a été engagée début 2016 et a été marquée par l'organisation d'un séminaire de lancement de la démarche SCoT en avril 2016 destiné aux élus du territoire : présentation du groupement et de l'équipe, détail de la méthodologie, le planning d'élaboration de la phase diagnostic / EIE, la présentation des objectifs généraux.

Une assemblée des maires en plénière a été réalisée en mai 2016 afin de présenter l'ensemble de la démarche du SCOT.

De nombreuses réunions de travail et d'échanges avec les élus et les acteurs locaux (institutions, associations, société civile, conseil développement ...) ont été organisées lors des trois principales phases d'élaboration du SCoT (Diagnostic, PADD, DOO) entre 2016 et 2019. Ces réunions ont fait l'objet dans chaque EPCI de différentes tables rondes, ateliers thématiques, débats et échanges en réunion plénière, etc. Par exemple, des ateliers sur le diagnostic / EIE ont été réalisés courant septembre 2016 sur chaque grande thématique et réunissaient les élus. Courant 2017 les élus ont aussi été conviés à des ateliers de concertation visant à échanger sur le projet de PADD.

Des réunions de travail ont eu lieux avec les personnes publiques associées, afin d'échanger sur les attentes et améliorations possibles du document en cours d'élaboration.

L'ensemble de ces rendez-vous a permis d'associer largement différents acteurs du territoire, d'échanger et de débattre autour des éléments de diagnostic et de projet et de contribuer ainsi à l'élaboration du SCoT.

Certains éléments ont été pris en compte dans la mesure du possible et des observations ont permis de mesurer plus précisément les enjeux et les préoccupations liés à certains sujets comme l'avenir des communes rurales, la maîtrise de l'étalement urbain, l'articulation entre agriculture et préservation des milieux naturels, la programmation en matière d'habitat pour l'accueil des habitants, les choix de développement économique et d'aménagement commercial.

La concertation menée tout au long de l'élaboration du SCoT a ainsi permis d'alimenter et de compléter les débats et réflexions portés par les élus dans la définition du projet de SCoT.

Le bilan de la concertation est positif.